



Commission Locale de l'Eau du 21 octobre 2010 – Compte rendu de réunion et dossier de séance



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
21 octobre 2010 – Préfecture de l'Aude – Installation de la CLE

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS :

➤ **Collège des élus**

- Monsieur Patrick MAUGARD, représentant du Conseil Général de l'Aude
- Monsieur Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude
- Madame Marie-Claude ROUSSEL, représentante de la commune de Lacassaigne
- Monsieur André RAYNAUD, représentant de la commune de Lavalette
- Monsieur DIMON, représentant de la commune de Pennautier
- Monsieur Bernard FEDOU, représentant de la commune de Bram
- Monsieur Jean-Hugues CANTECOR, représentant de la commune de Raissac-sur-Lampy
- Monsieur Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac
- Madame Martine OURLIAC, représentante de la commune de St-Papoul
- Monsieur Alain CARLES, représentant de la commune de Mas-St-Puelles
- Madame Brigitte VIEU, représentante de la commune d'Alzonne
- Monsieur Bernard ANTHERIEU, représentant de la commune de Lacombe
- Monsieur Omar AIT MOUH, représentant de la commune de Laurabuc
- Monsieur Guy BONDOUY, représentant de la commune de Saint-Martin-Lalande
- Monsieur René DOUCE, représentant de la commune de Ventenac-Cabardès
- Monsieur Bernard GRANIER, représentant de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Fresquel
- Monsieur Pierre Henry ILHES, représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Aude, le SMMAR
- Madame Aline JALABERT, représentante de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Yves GASTO, représentant du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Jacques CAMBOLIVE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Jean TIRAND, représentant du Syndicat Sud-Occidental des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Michel CORNUET, représentant de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais
- Monsieur Michel BROUSSE, représentant du Syndicat Mixte du SCOT du Lauragais

➤ **Collège des usagers :**

- Madame Nathalie MINICUCCI, représentante de la société BRL
- Monsieur Bernard BLANC représentant de Voies Navigables de France (VNF)
- Monsieur Gérard ROUANET, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary
- Monsieur Paul PARAIRE, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)

➤ **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

- Monsieur Gabriel LECAT représentant de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Madame Nathalie CENCIC, représentante de la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)
- Madame Chantal GRAILLE, représentante de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- Monsieur Stéphane LEFEBURE représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

MEMBRES DE LA CLE EXCUSES :

- Madame Magali VERGNES : Conseil Régional
- Monsieur Bernard CHABBAL : Castelnaudary. Mandat délivré à Monsieur Jean TIRAND représentant du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire
- Madame, monsieur le représentant de l'association Union Française des Consommateurs.

MEMBRES DE LA CLE ABSENTS :

- Monsieur Nicolas NAYRAL, commune de Verdun-Lauragais
- Madame, monsieur le représentant de la Fédération Aude Claire
- Madame, monsieur le représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Madame, monsieur le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aude-COSYLVA (Coopérative des SYLViculteurs Aude)
- Madame, Monsieur le représentant de l'Union Nationale des Représentants des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)

AGENTS ET ACCOMPAGNANTS HORS CLE :

Chambre d'Agriculture de l'Aude : Gilles BOYER, conseiller technique

SICA d'irrigation : Cécile PASCAL

SMMAR : Jacques CHABAUD, directeur. Gilles LORENTE, animateur du SAGE Fresquel

COMPTE RENDU DE REUNION :

Nathalie CENCIC responsable de la Mission Inter-Services de l'Eau de l'Aude, représentante de Madame le Préfet rappelle l'objet de cette rencontre : l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant du Fresquel (SAGE Fresquel).

Mme CENCIC présente le déroulement de cette réunion ;

- Présentation par la DREAL sur la démarche de SAGE
- Présentation de la DDTM sur les conditions administratives de lancement du SAGE (Arrêtés de périmètre et de composition de la CLE)
- Election du Président de la CLE

Mme CENCIC indique que le Président élu conduira alors cette réunion.

A la suite des présentations de la DREAL et de la DDTM (présentations annexées) **Michel BROUSSE, représentant du Syndicat Mixte du SCOT du Lauragais et Serge VIALETTE représentant de la SICA irrigation** expriment leurs inquiétudes sur le fait que la retenue de la Ganguise ne soit pas intégrée au périmètre du SAGE Fresquel.

Mme CENCIC indique que le périmètre a été fixé par arrêté préfectoral suite aux avis favorables du comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée, des services de l'Etat, des collectivités et des structures concernées. Elle indique qu'une instance spécifique devrait être créée afin d'assurer une cohérence parfaite entre les mesures portant sur la partie du territoire concernée par le district Adour-Garonne et celle présente sur le bassin versant du Fresquel intégrée au sein du district Rhône-Méditerranée.

A la suite de ces interventions, les membres du collège des élus élisent le Président de la CLE.

Jacques DIMON est élu Président de la CLE du SAGE Fresquel.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des votants pour leur confiance et présente aux membres de la CLE, sa vision du territoire et du SAGE qui lui est dédié. (Intégralité de l'intervention annexée).

Il indique qu'il attachera une grande importance à l'organisation des débats afin que ceux-ci concilient l'écoute, les échanges et un mode de travail garantissant l'efficacité du déroulement de la démarche. Il annonce dès à présent son intention de réunir la CLE le 16 décembre afin de procéder au vote des règles de fonctionnement et de valider une stratégie d'élaboration de l'état des lieux.

Il conclut cette première intervention en rappelant que le SMMAR en qualité d'EPTB est chargé, conformément aux attentes des instances du bassin Rhône-Méditerranée d'animer et de coordonner les SAGE présents sur son territoire et donc de constituer le soutien institutionnel de la CLE du SAGE Fresquel. Après avoir remercié Pierre Henri ILHES Président du SMMAR, Jacques DIMON lui cède la parole.

Pierre Henri ILHES, représentant du SMMAR à la CLE, félicite le Président de la CLE et lui souhaite bon courage pour cette nouvelle démarche qui porte à 3 le nombre de SAGE sur le bassin versant de l'Aude. Il félicite également l'ensemble des membres de la CLE qui s'engage de manière totalement désintéressé dans cette mission en faveur d'une gestion équilibrée des ressources en eau du bassin versant du Fresquel. Le Président SMMAR revient sur l'EPTB Aude connu de la plus part des participants pour son action visant la prévention des inondations. Il rappelle que l'EPTB est la structure porteuse des SAGE du bassin versant

de l'Aude et que les instances de bassin l'ont, à cet effet, missionnée afin d'assurer une parfaite cohérence de ces différentes démarches. Il indique également que cette coordination prend sur le territoire du SAGE Fresquel un aspect particulier :

- celui-ci est interconnecté aux SAGE et territoires limitrophes présents en Adour-Garonne par des transferts hydrauliques,
- la gestion quantitative et qualitative des ressources locales conditionne la bonne gestion des ressources en eau des milieux aquatiques situés en aval.

Le Président du SMMAR rappelle que cette nécessité figure au sein de l'arrêté préfectoral de périmètre du SAGE Fresquel et de l'avis du comité de bassin au sujet du même projet. A cet effet, un Comité Technique Inter-SAGE (CTIS) a été mis en place en 2009 et se réunira en décembre 2010.

Concernant plus spécifiquement le SAGE Fresquel, le Président du SMMAR indique que l'EPTB est là pour accompagner cette démarche. Il s'agit de mettre à la disposition de la CLE l'animateur recruté en octobre 2009, de porter une partie des études nécessaires à l'élaboration du SAGE et de fournir les conditions administratives nécessaires. Il termine cette présentation en rappelant la force réglementaire du document et la nécessité d'une démarche groupée privilégiant l'écoute et les débats entre les différents partenaires représentant l'ensemble des thématiques de l'eau. Il propose au Président de la CLE que l'animateur du SAGE recruté en octobre 2007 puisse présenter les enjeux de ce territoire.

Gilles LORENTE, animateur du SAGE Fresquel, présente :

- les différents enjeux caractérisant ce territoire (diapositives jointes en annexe). Après les aspects géographiques, ceux liés à l'hydrographie et l'occupation des sols, les principales pressions sur les milieux aquatiques sont inventoriées : prélèvements en eau importants pour des besoins à l'intérieur et à l'extérieur du bassin versant, pollutions d'origines agricoles, urbaine et industrielle, fonctionnalités environnementales des cours d'eau limitées du fait des anciens aménagements.
- Les enjeux pour lesquels le projet de SAGE a été retenu par les instances de bassin, les services de l'Etat et les collectivités concernées sont les suivants :
 - o aspects qualitatifs : il s'agit de définir et de planifier les politiques de reconquête de la qualité des eaux en agissant sur la réduction des sources de pollutions agricole, urbaine et industrielle,
 - o aspects milieux : en développant des actions visant à reconquérir les fonctionnalités environnementales des cours d'eau,
 - o aspects quantitatifs : en prenant en compte l'alternance inondations et sécheresses, en développant des mesures de prévention visant à satisfaire les besoins humains et naturels.
- Les volontés additionnées des structures institutionnelles, politiques et techniques regroupées au sein de la CLE. La parfaite organisation des acteurs de l'eau constitue un atout pour cette démarche contrainte de réussir avant fin 2015.

Gilles LORENTE termine cette présentation en indiquant qu'il revient à la CLE le soin de fixer le niveau d'ambition de cette démarche en faveur du territoire. Il rappelle qu'il est à ce jour mis à la disposition de la CLE et invite toutes les personnes présentes à le solliciter.

A la suite de cette présentation **les Présidents du SMMAR et de la CLE** remercient l'animateur investi dans cette démarche depuis octobre 2007. Ils saluent l'appui particulier et ancien de l'Agence de l'Eau en faveur de ce projet et proposent à Chantal GRAILLE, sa représentante, d'intervenir.

Chantal GRAILLE, représentante de l'Agence de l'Eau, indique qu'un SAGE est avant tout un projet de territoire. Il s'agit de concilier les contraintes et les enjeux particuliers et de mener dans des délais relativement brefs cette démarche en faveur de la gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. Comme évoqué à l'instant par l'animateur du SAGE, le temps des échanges et des débats est nécessaire afin de garantir un projet commun, validé en 2015 qui se traduira par des actions. Néanmoins, Chantal GRAILLE encourage les acteurs présents à mener, dès maintenant, des actions concrètes permettant d'améliorer la situation des milieux aquatiques. Pour la représentante de l'Agence de l'Eau, il s'agit de concilier le développement d'une politique locale de l'eau officialisée par le SAGE en 2015 et des premières actions permettant une meilleure gestion quantitative et qualitative des ressources en eau et des milieux aquatiques. Chantal GRAILLE termine cette intervention en encourageant les membres de la CLE et en saluant cette nouvelle démarche collective.

Jacques DIMON, indique que la prochaine CLE aura lieu en décembre 2010, qu'il s'agira alors de valider les règles de fonctionnement pour lesquelles un projet sera très prochainement communiqué. Cette réunion de CLE devra également permettre d'arrêter la stratégie d'élaboration de l'état des lieux du SAGE qui débutera le plus tôt possible. Il indique qu'il serait opportun d'associer et d'informer l'animateur du SAGE de toutes les opérations, travaux et études susceptibles d'être menés sur le territoire par les structures représentées au sein de la CLE. Il remercie l'ensemble des intervenants en leur donnant rendez-vous pour une réunion plénière en décembre.

La démarche SAGE

Installation de la commission locale de l'eau du SAGE Fresquel

21 octobre 2010



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Démarche SAGE

- A quoi sert un SAGE?
- Les étapes du SAGE?
- Le contenu du SAGE?
- La portée du SAGE?



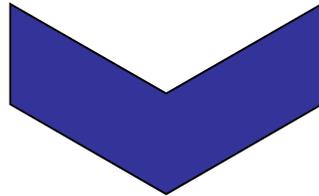
I/ A quoi sert un SAGE ?

- **Concevoir un projet de territoire :**
 - qui précise les modalités d'une gestion équilibrée de la ressource et des milieux aquatiques;
 - en définissant des objectifs de préservation, de protection et d'aménagement;
 - concerté à l'échelle d'un bassin versant;
 - compatible avec les orientations et les objectifs du SDAGE;

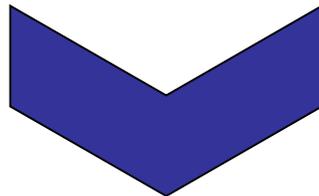
= Concilier préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, développement local, et aménagement du territoire.

II.1/ Démarche générale d'élaboration

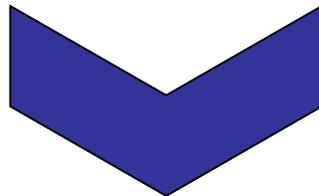
1) État des lieux



2) Choix de la stratégie



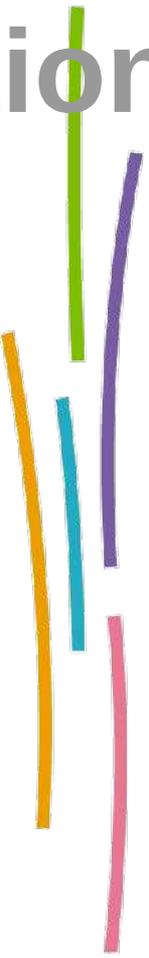
3) Rédaction du PAGD



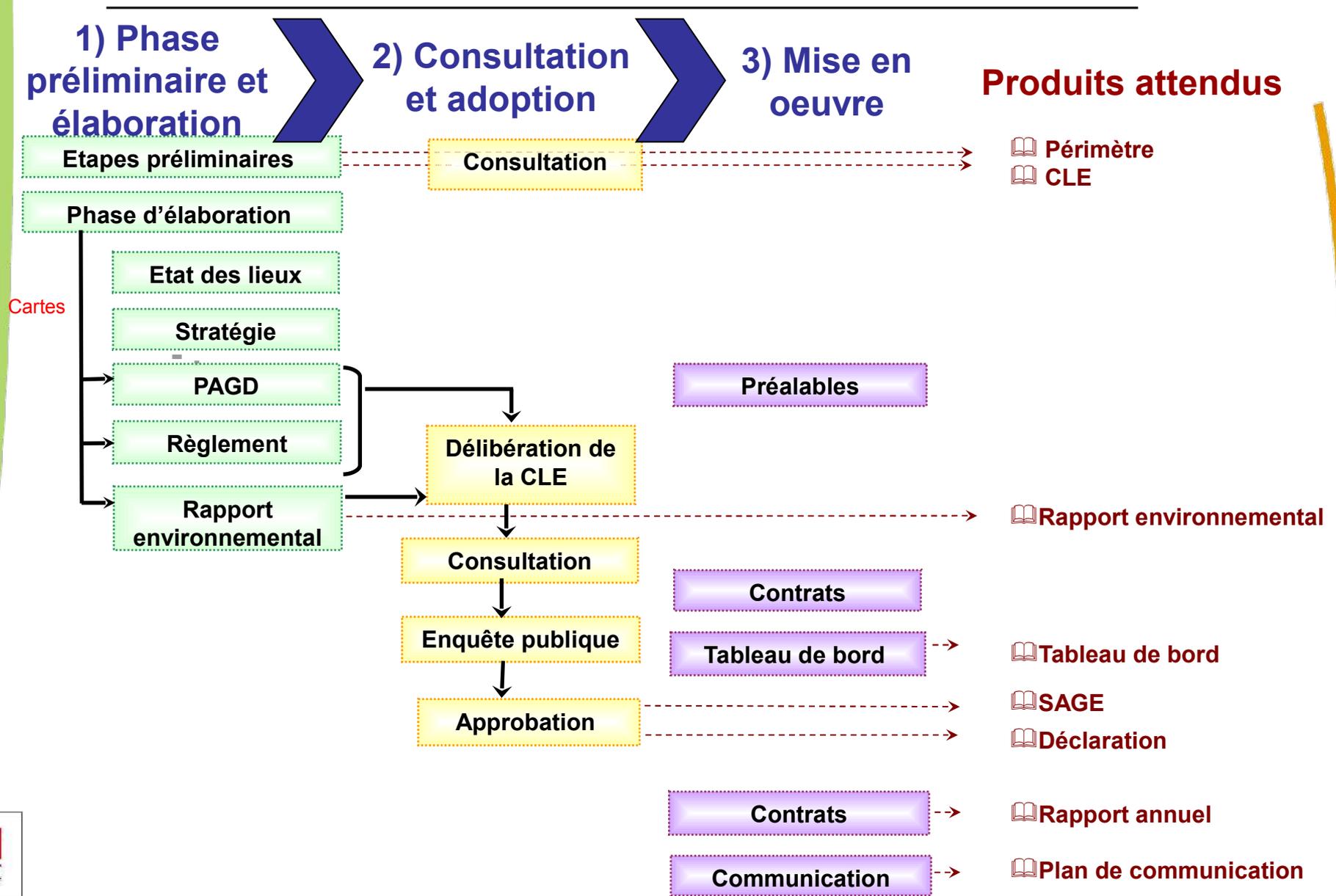
4) Traduction dans le règlement



Rapport
environnemental



II.2/ Les trois étapes du SAGE



III.1/ Contenu du SAGE : le PAGD

- Le plan de gestion et d'aménagement durable (PAGD)
 - Synthèse de l'état des lieux
 - Enjeux majeurs
 - Objectifs à atteindre
 - Dispositions techniques et juridiques
 - Moyens à mobiliser
 - Zonages et inventaires
 - Zones humides d'intérêt environnemental particulier ; zones stratégiques pour la gestion de l'eau ; zones à aléa érosif élevé; zone de protection des captages d'eau potable, zones naturelles d'expansion des crues
 - Inventaire des ouvrages hydrauliques

III.2/ Contenu du SAGE : le règlement

- Dans le cadre du respect des procédures prévues par le CE, le règlement peut :
 - Répartir entre grands type d'usagers par % le volume maximale prélevable;
 - Etablir des prescriptions techniques particulières aux IOTA/ICPE/exploitations agricoles pratiquant des épandages en vue d'assurer la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
 - Établir des règles nécessaires à la restauration et à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques tels que les zones humides
 - Instaurer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages pour rétablir la continuité écologique

IV/ La portée du SAGE

- Un document d'orientation
- Un document de planification
- Un document d'encadrement
 - des décisions administratives dans le domaine de l'eau
 - des activités soumises à la nomenclature IOTA, ICPE ou exploitations agricoles procédant à des épandages d'effluent solide ou liquide



Merci pour votre attention





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

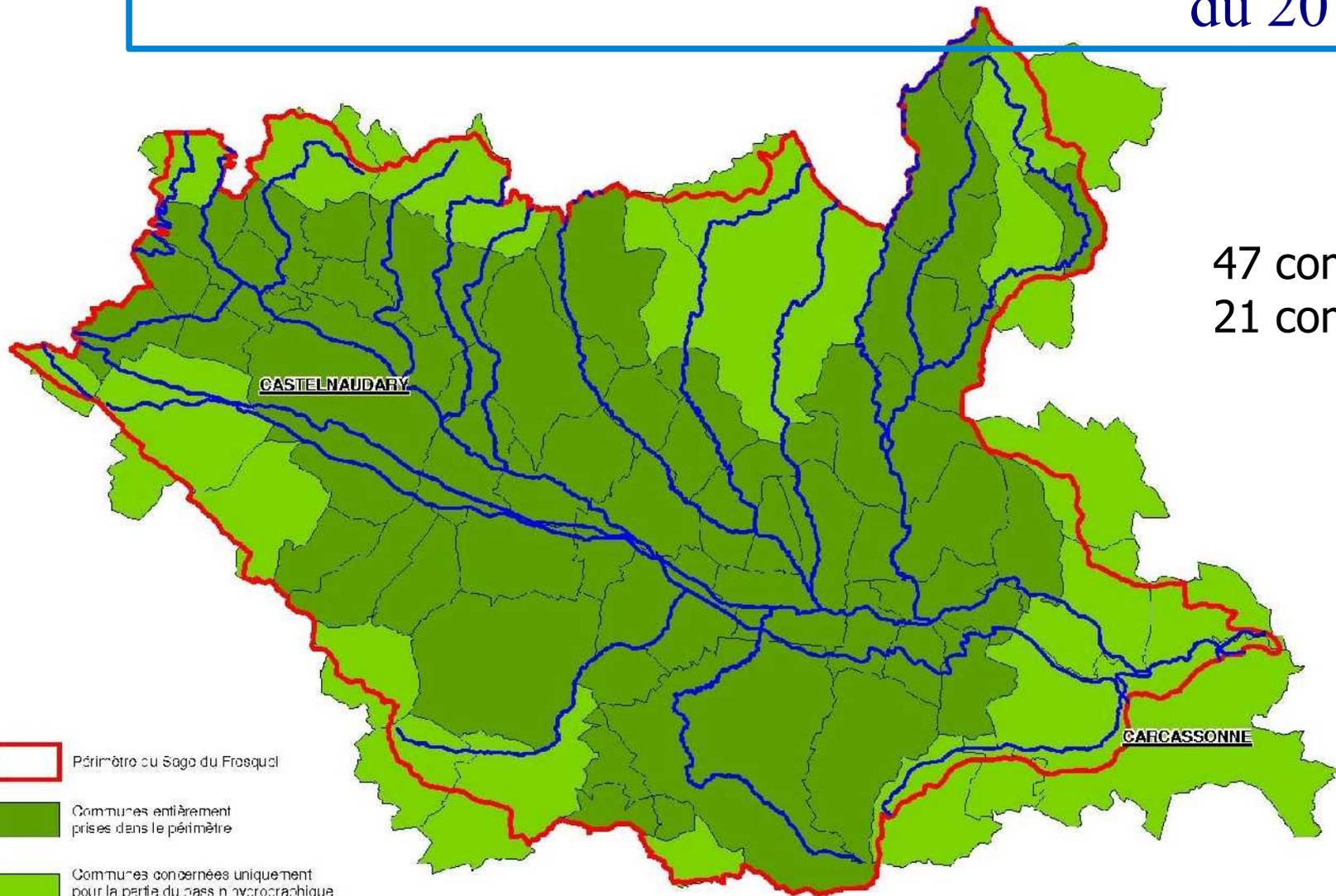
Mission Inter-Services de l'Eau
de l'Aude

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel 21 octobre 2010

Plan de la présentation

1. Le périmètre du SAGE du Fresquel
2. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Fresquel
3. L'élection du président de la CLE du SAGE Fresquel

Le périmètre du SAGE Fresquel définit par arrêté préfectoral du 20 octobre 2009



47 communes entières
21 communes partielles

- ↳ Bassin versant hydrographique naturel
- ↳ SAGE Fresquel = SAGE prioritaire inscrit dans le SDAGE Rhône-Méditerranée avant 2015

CLE du SAGE Fresquel du 21 octobre 2010

La CLE du SAGE Fresquel : composition

- Créée par arrêté préfectoral du 9 juin 2010
- Composée de 3 collèges distincts :

> 50 %	Collège des élus <i>Collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux</i>
> 25 %	Collège des usagers <i>Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées</i>
25 % maxi	Collège de l'Etat <i>Représentants de l'Etat et ses établissements publics intéressés</i>

La CLE du SAGE Fresquel : rôle et fonctionnement

- ⇒ Son rôle :
 - Lieu privilégié de concertation, de débats et de prise de décisions
 - Organiser et gérer l'ensemble de la procédure SAGE
- ⇒ Fonctionnement :
 - Mandat des membres des collèges I et II = 6 ans
 - En cas d'empêchement, chaque membre ne peut recevoir que 1 seul mandat
- ⇒ Délibérations de la CLE :
 - À la majorité des voix des membres présents ou représentés + voix du président prépondérante si égalité
 - Quorum des 2/3 + majorité des 2/3 des membres présents ou représentés pour les règles de fonctionnement & l'adoption, la modification ou la révision du SAGE
- ⇒ Président : membre élu au sein du collège I

Contactez la MISE de l'Aude :

DDTM – SEMA – unité Planification et Politique de l'Eau
105 bvd Barbès – 11000 Carcassonne

Animatrice : Muriel DUPASQUIER

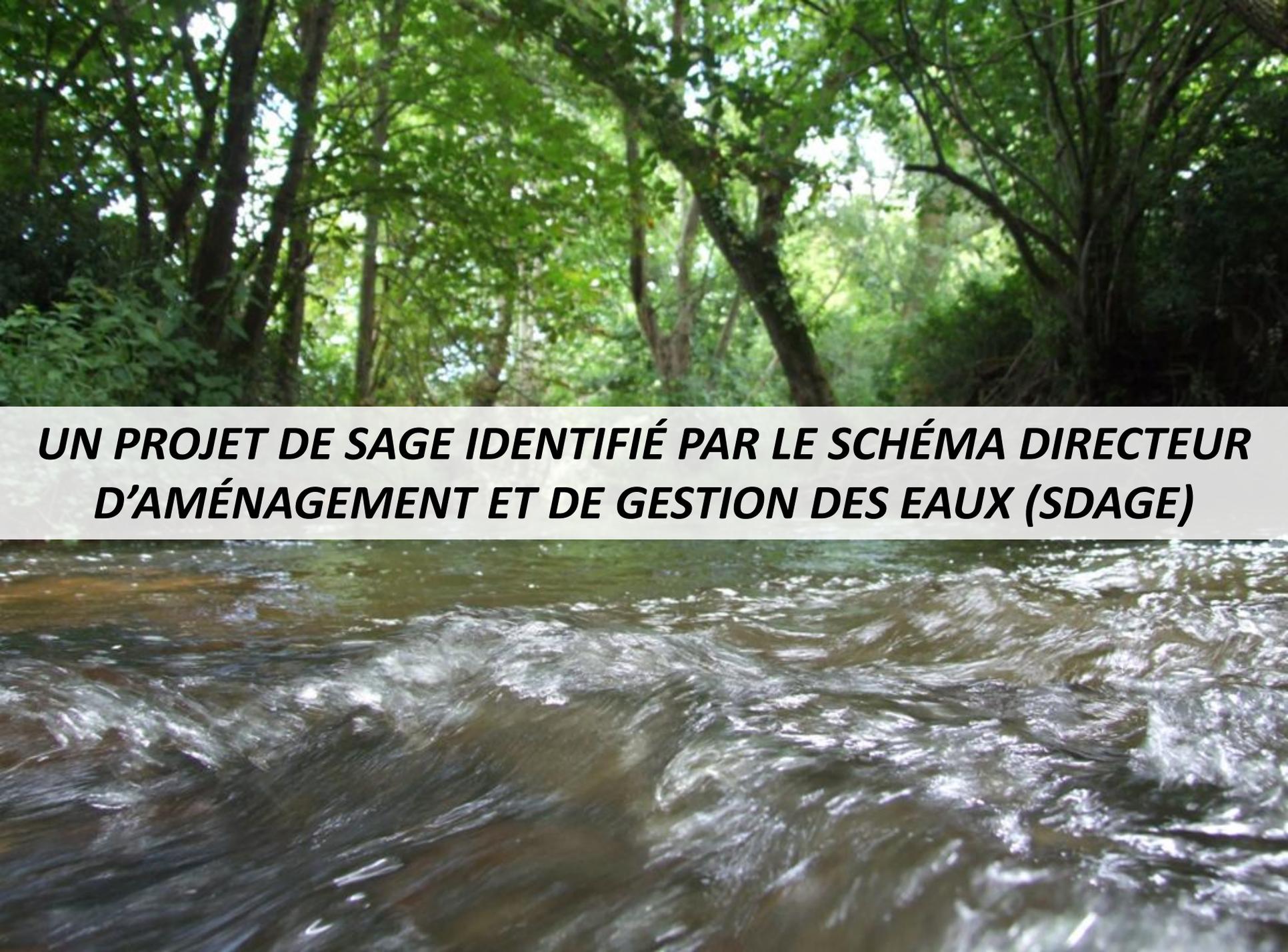
Secrétariat : Sophie ROUSSEAU-LEBEC

ddtm-mise@aude.gouv.fr



S A G E
BASSIN VERSANT
DU FRESQUEL

21 octobre 2010: Installation de la Commission Locale de l'Eau

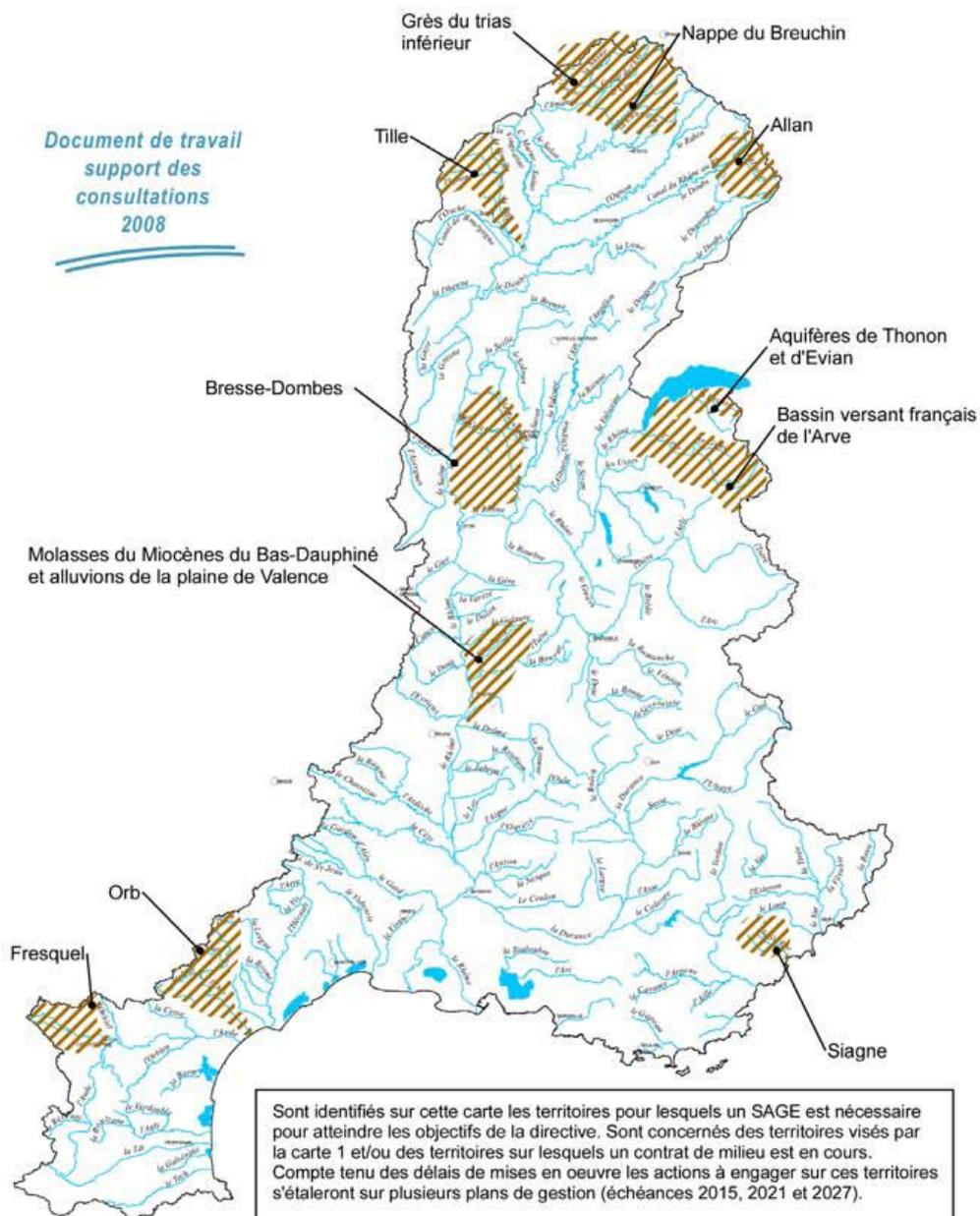


***UN PROJET DE SAGE IDENTIFIÉ PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)***

CARTE 2 : Territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive

Document de travail
support des
consultations
2008

SAGE



SITUATION GEOGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DU FRESQUEL

Département du Tarn. SAGE Thoré-Agout

Département de l'Hérault



Département de la Haute-Garonne.

Projet de SAGE Hers-Mort Girou

Département de l'Ariège

Département des Pyrénées-Orientales

Carcassonne

Narbonne

Limoux

Aude

Canal midi

L'HYDROGRAPHIE

ALTITUDE MAX.:

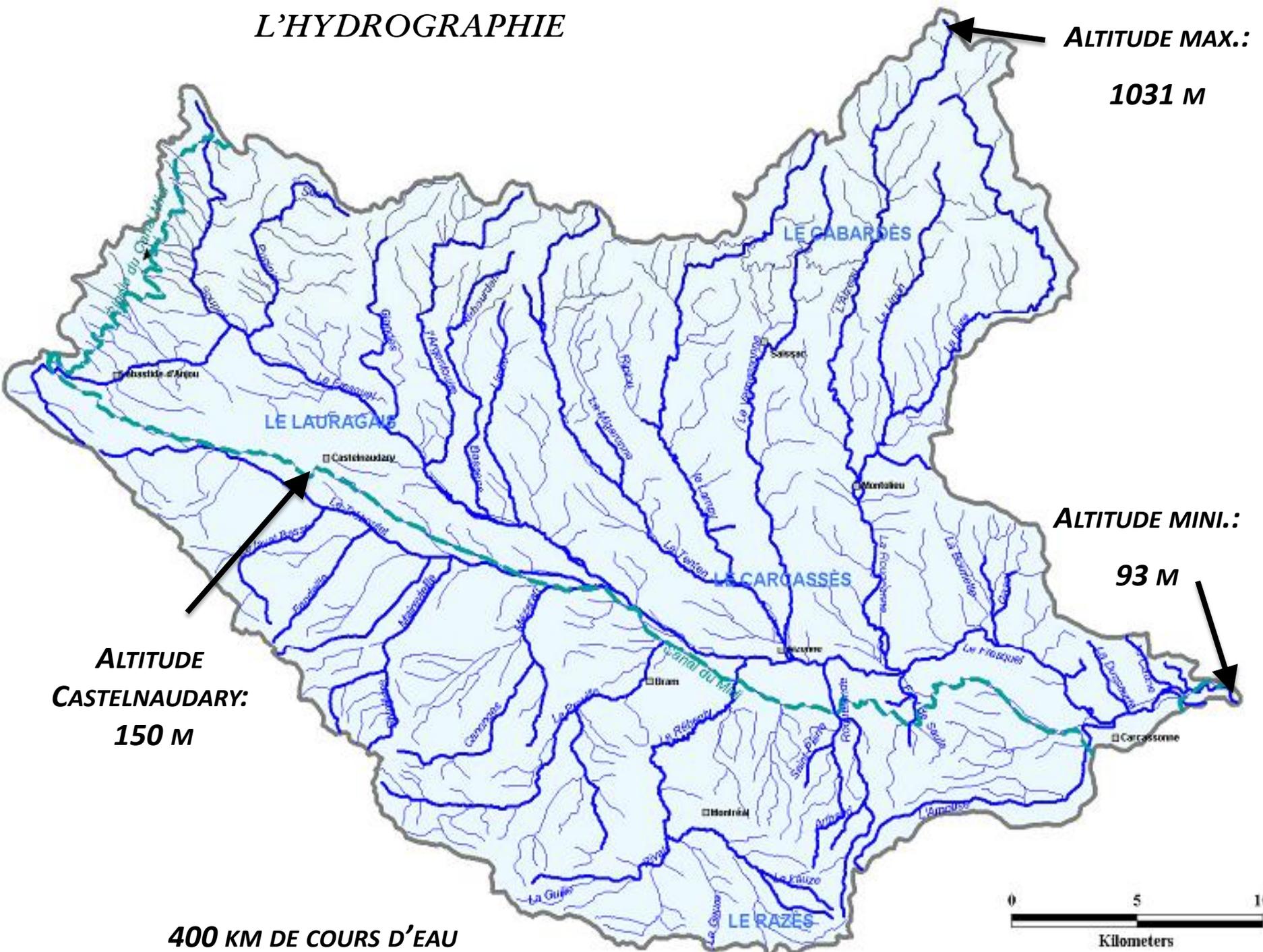
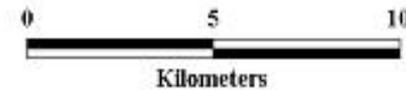
1031 M

ALTITUDE MINI.:

93 M

ALTITUDE
CASTELNAUDARY:
150 M

400 KM DE COURS D'EAU



OCCUPATION DES SOLS

1 307 exploitations

1 838 emplois

**TERRITOIRES
URBANISÉS: 13 KM²**

**TERRITOIRES
AGRICOLAS: 723 KM²**

**FORÊTS ET MILIEUX
NATURELS: 198 KM²**

Légende

Territoires artificialisés

- Zones urbanisées
- Zones industrielles et commerciales

Territoires agricoles

- Terres arables
- Vignoble
- Zones agricoles hétérogènes

Forêts et milieu semi-naturels

- Forêts
- Végétation arbustive ou herbacée

Surfaces en eau

- Plans d'eau



PRESSIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

PRÉLÈVEMENTS EN EAU IMPORTANTS

POLLUTION DIFFUSE AGRICOLE, POLLUTIONS URBAINE ET INDUSTRIELLE

AMÉNAGEMENTS LIMITANT LES FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES:

- COURS D'EAU RECALIBRÉS ET INCISÉS***
- PRÉSENCE DE NOMBREUSES DIGUES***
- OUVRAGES LIMITANT LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE***
- RIPISYLVE PEU DIVERSIFIÉE***



ALZONNE

ANNÉE 70: AMÉNAGEMENTS DU FRESQUEL

An aerial black and white photograph of the Fresquel river valley in Alzonne. The river winds through a patchwork of agricultural fields, some of which show distinct rows of crops. A small town is visible in the upper middle section of the image. The terrain appears to be a valley with some elevation changes.

ALZONNE

ANNÉE 70: AMÉNAGEMENTS DU FRESQUEL

DES ENJEUX POUR UN PROJET DE SAGE

ASPECTS QUALITATIFS

DÉFINIR ET PLANIFIER LES POLITIQUES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

LIMITER LA POLLUTION DIFFUSE AGRICOLE, SUPPRIMER LES POLLUTIONS URBAINE ET INDUSTRIELLE

ASPECTS MILIEUX

RECONQUÉRIR LES FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES DES COURS D'EAU

ASPECTS QUANTITATIFS

PRENDRE EN COMPTE L'ALTERNANCE INONDATIONS ET SÉCHERESSES

SATISFAIRE LES NOMBREUX USAGES

(AEP, IRRIGATION, NAVIGATION, MILIEUX NATURELS...)

LES ATOUTS DU BASSIN VERSANT DU FRESQUEL ...

.....POUR ÉLABORER LE SAGE ET ADOPTER DES MESURES:

**UNE STRUCTURE PORTEUSE, LE SMMAR, FORTE DES EXPÉRIENCES HAUTE-VALLÉE
DE L'AUDE ET BASSE-VALLÉE DE L'AUDE**

DES ORGANISATIONS LOCALES ENGAGÉES DANS UNE MÊME DÉMARCHE

UNE VOLONTÉ POLITIQUE CLAIREMENT EXPRIMÉE

UN LIEU DE DÉBAT FÉDÉRATEUR: LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

...UN PLANNING TRÈS SERRÉ!!!

- **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MÉTHODE DE D'ÉLABORATION DE L'ÉTAT INITIAL**

2010
2011

Date de départ:
21/10/10

- **ÉTAT DES LIEUX**

2011
2012

- **CHOIX DE LA STRATÉGIE**

2012
2013

- **RÉDACTION DU PAGD**

2013
2014

- **TRADUCTION AU SEIN DU RÈGLEMENT**

2014

Date d'arrivée
31/12/15

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- APPROBATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT LORS DE LA PROCHAINE CLE

DÉCEMBRE
2010:

JANVIER 2011

- MISE EN PLACE DU BUREAU
- STRATÉGIE ET MODE D'ÉLABORATION DE L'ÉTAT INITIAL

- VALIDATION EN CLE DE LA MÉTHODOLOGIE ET LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DE L'ÉTAT INITIAL

PRINTEMPS
2011

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DU BASSIN VERSANT DU
FRESQUEL

Approuvé par la Commission Locale de L'Eau le



Février 2010



*L'eau et le territoire
Synthèse des données*

*Pour une gestion durable
des ressources en eau et
des milieux aquatiques*



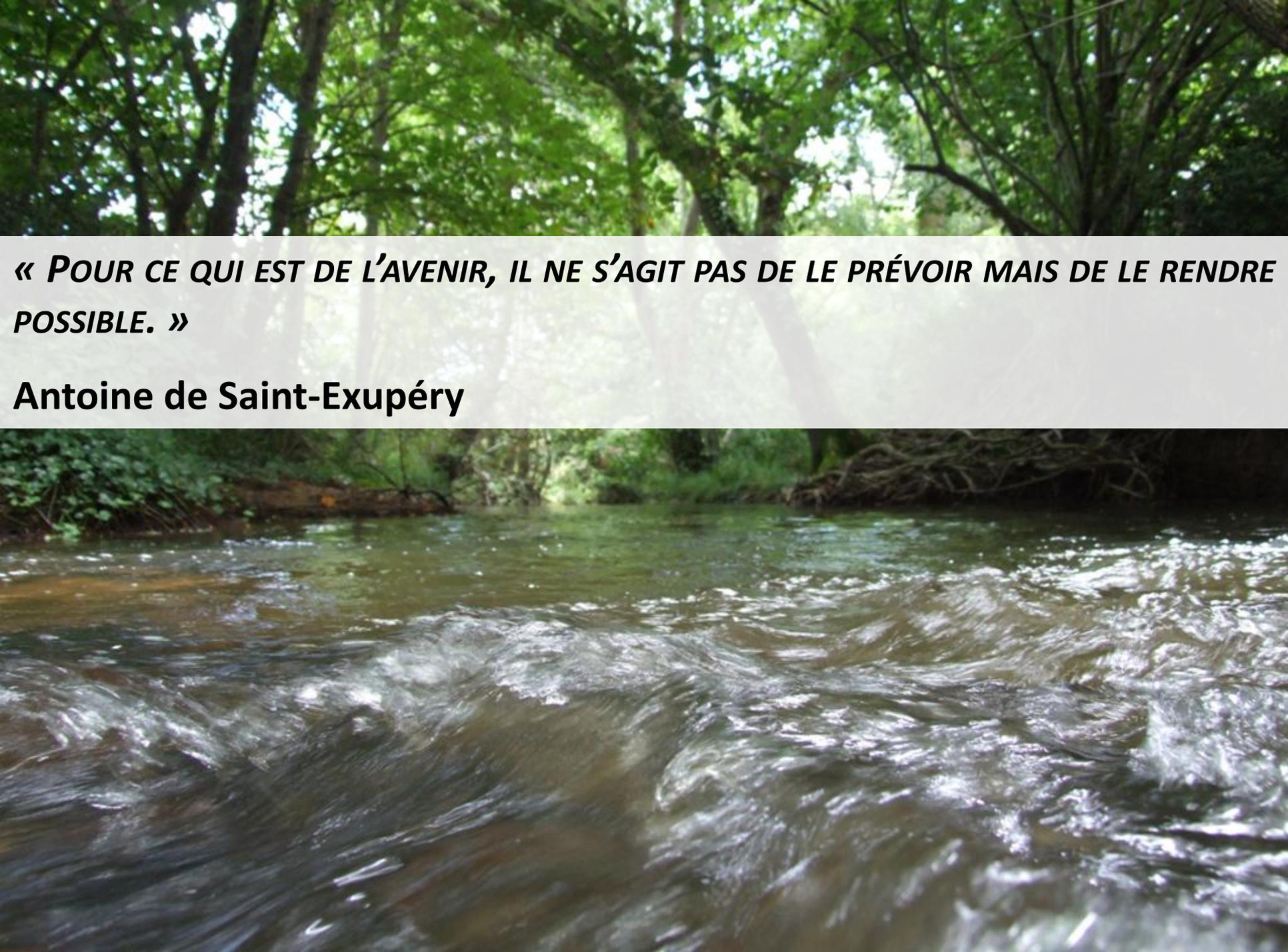


SAGE

BASSIN VERSANT
DU FRESQUEL







« POUR CE QUI EST DE L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS DE LE PRÉVOIR MAIS DE LE RENDRE POSSIBLE. »

Antoine de Saint-Exupéry



S A G E
BASSIN VERSANT
DU FRESQUEL

21 octobre 2010: Installation de la Commission Locale de l'Eau